

Rendez-vous Samedi 8 et Dimanche 9 juillet pour la traditionnelle et magnifique Fête de la Mer, des pêcheurs et de la Saint-Pierre à Palavas-les-Flots.

Nous vous invitons à célébrer nos traditions.

Cet évènement majeur de la vie palavasienne célèbre à l'origine Saint-Pierre : saint patron des pêcheurs qui sont le cœur de l'identité et l'histoire de Palavas-les-Flots.

Dans les années 30, les catalanes s'amarraient à la haussière (gros cordage servant à ancrer les bateaux) pour assister à la messe et au discours du Maire. Les festivités se terminaient par un repas simple à base de poisson, de pain et d'un verre de vin rassemblant locaux et vacanciers.

C'est en 1952 que l'Abbé Brocardi la rebaptisa Fête de la Mer en mémoire des pêcheurs et des sauveteurs disparus. L'idée était de rendre hommage aux sauveteurs en mer qui risquaient (et risquent toujours) leur vie pour secourir les pêcheurs de petits métiers qui animent chaque jour les quais de notre ville.

Aujourd'hui cet évènement se déroule sous deux jours et débute par des animations avant d'être plus solennel le dimanche.

Le 8 juillet, le canal au cœur de notre ville devient un lieu festif incontournable : traversée de Palavas à la nage, olympiades, tournoi de joutes. Tout est là pour célébrer dans la bonne humeur nos coutumes issues de la mer.

Le 9 juillet, une messe sera célébrée en l'Église Saint-Pierre. Ensuite, la statue de Saint-Pierre sera portée par les jouteurs jusqu'au Monument aux Morts avant de partir en mer où le Père Hervé Dussel bénira les bateaux. Une dégustation de rouille sera ensuite partagée à la Capitainerie.

Le week-end commémoratif se terminera par un bal populaire. À 22h30, le traditionnel grand feu d'artifice tiré depuis la plage de l'Hôtel de Ville inaugurera la nouvelle saison estivale!



Bonne fête de la mer, des pêcheurs et de la Saint-Pierre à toutes et à tous!

"Et d'une chanson d'amour, La mer A bercé mon cœur pour la vie." Charles Trenet

> www.palavaslesflots.com www.ot-palavaslesflots.com #lovepalavas

